
**AFFICHAGE
OBLIGATOIRE**

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES MAÎTRE FORMATEUR (CAFIPEMF)

ADMISSIBILITE SESSION 2017

Arrêté du 20-7-2015 ; Circulaire n°2015-110 publiée dans le BOEN n°30 du 23/07/2015

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Les instituteurs ou professeurs des écoles justifiant d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet ou leur équivalent.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dossier d'inscription sera téléchargeable sur site de la DSDEN 24 - rubrique des **examens et concours**.

QUAND S'INSCRIRE ?

- Retrait des dossiers d'inscription à partir du mardi **13 septembre 2016** jusqu'au jeudi **13 octobre 2016**.

**L'ATTENTION DES CANDIDATS EST SPECIALEMENT ATTIRÉE SUR LA NÉCESSITÉ
D'ÉVITER DE S'INSCRIRE DURANT LES DERNIERS JOURS.**

- Retour des dossiers d'inscription (date de clôture des registres) jusqu'au vendredi **21 octobre 2016** (cachet de la poste faisant foi).

DATE DE DEPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITE : mercredi 4 janvier 2017 (cachet de la poste faisant foi)

DATE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : entre le mercredi 18 janvier et le mercredi 15 février 2017 *

*** Le calendrier définitif d'organisation du CAFIPEMF sera confirmé ultérieurement**